

ARRETE
portant Tableau annuel d'Avancement de grade – Année 2025

CADRE D'EMPLOIS des EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

pour l'accès au GRADE d'éducateur des APS principal de 1^{ère} classe

AR/2025-0803
ACTES/4.1

Le Président de Nevers Agglomération

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations	Avis
<i>M. DOMENICHINI Adrien</i>	Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	1		Favorable

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à NEVERS, le 27 octobre 2025

Pour le Président, par délégation

Laurent POMMIER

Vice-Président aux Ressources Humaines

